

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2022 à 18h30

COMPTE RENDU DE SEANCE

VALANT PROCES-VERBAL

Conseillers municipaux présents : Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Christian REYNAUD, Catherine MOREL, Christophe DISSES, Delphine LAVIGNE, Johana VEYRAT, Christine FAVIER, Sébastien PUGET, Aurélie CHARDARD, Jean-Yves BOUILLOUX

Excusés : Michel BRUNET, Françoise VELON (procuration à Catherine MOREL), Valérie CLAIN (procuration à Yves BERNARD)

Absents : néant

Date de la convocation : le 29 avril 2022

M. le Maire, Michel BRUNET, étant absent pour raison de santé, Yves BERNARD, 1^{er} adjoint, préside la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Johana VEYRAT secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2022.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 7 avril 2022.

Délibérations :

1. Lancement d'un AMI pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie,
2. Demande de subvention au Département dans le cadre de la contractualisation pour la reconstruction du clocher de l'Eglise,
3. Demande de subvention de l'association ABCDE de Montrevel-en-Bresse,
4. DM n°1 du budget du Champ de la Jeanne,
5. DM n°1 du budget Action commerces,
6. DM n°1 du budget communal,
7. DIA

Questions diverses :

- Tour de garde des élections législatives des 12 et 19 juin 2022,
- Course cycliste de la fête patronale,
- Arrêté préfectoral du 28 mars 2022 portant déclaration d'intérêt général des travaux relatifs au plan pluri-annuel 2022-2026 de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouze portés par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR),
- Cérémonie du dimanche 8 mai 2022,
- Point sur les travaux de voirie,
- Eglise : travaux conservatoires et de mise en sécurité.

1 - Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie

Dans la continuité de la politique de la commune visant à initier les projets favorisant le développement durable et la production d'énergie renouvelable, la municipalité souhaite mettre à disposition les toitures de la mairie en vue de l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques.

M. Yves BERNARD précise que cette mise à disposition d'un bien faisant partie du domaine public s'inscrit dans un but non lucratif tout autant que la volonté de démontrer qu'il est possible de produire de l'énergie autrement que par l'extraction de ressources naturelles, par définition épuisables, ou que par la fabrication d'électricité nucléaire.

Pour cela, et afin de rechercher des partenaires souhaitant s'associer à cette démarche, la commune de Saint-Trivier-de-Courtes souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Il ajoute que l'AMI est un outil présentant l'intérêt pour une personne publique de proposer des projets dans lesquels elle trouve un intérêt, sans pour autant que le projet réponde à un besoin exprimé précisément.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la mairie de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer un AMI et à procéder à la pré-sélection puis à la sélection du candidat final,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, à l'issue de cette consultation, toute convention d'occupation du domaine public avec le soumissionnaire retenu.

2 - Demande de subvention au Département dans le cadre de la contractualisation pour la reconstruction du clocher de l'Eglise

M. Yves BERNARD indique à l'assemblée qu'il conviendrait de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au Département dans le cadre de la contractualisation, au titre du volet « Patrimoine – Historique bâti ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au Département pour la reconstruction du clocher de l'Eglise

3 - Demande de subvention de l'association ABCDE de Montrevel-en-Bresse

M. Yves BERNARD fait part à l'assemblée d'un mail reçu de l'association ABCDE (Association Bressans Citoyenne de Débats et d'Echanges), basée à Montrevel-en-Bresse.

Il indique que l'association sollicite, auprès de la commune, une aide financière et/ou la mise à disposition gratuite de locaux et qu'il conviendrait que le conseil municipal se prononce sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour et 1 abstention :

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à l'association ABCDE,
- **Dit** que la salle de réunion à l'étage de la mairie pourra être mise à disposition gracieusement pour une réservation à l'association ABCDE.

4 - DM n°1 du budget du Champ de la Jeanne

M. Yves BERNARD indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 608 : Frais terrains en cours aménagés	6 500,00 €	
TOTAL D 043 : Op. ordre intérieur de section	6 500,00 €	
R 7015 : Vente de terrains aménagés	6 500,00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	6 500,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget Champ de la Jeanne.

5 - DM n°1 du budget Action commerces

M. Yves BERNARD indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité		9 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		9 000,00 €
D 675 : Valeur comptable immob. cédées	9 000,00 €	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	9 000,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget Action commerces.

6 - DM n°1 du budget communal

M. Yves BERNARD indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		13 000,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		13 000,00 €
R 752 : Revenus des immeubles		13 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		13 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget communal.

7 - DIA

Conformément à l'article L.2122-23, M. Yves BERNARD rend compte publiquement des décisions prises par M. le Maire, par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment concernant les déclarations d'intention d'aliéner :

Parcelles	Rue	Décision
C302	48 grande rue	Pas de préemption
C286	Grande rue	Pas de préemption
D784	12 rue du Champ de la Jeanne	Pas de préemption
C1175 C1179 C1180	565 rue du stade	Pas de préemption

Questions diverses :

- Tour de garde des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 : les tours de garde pour la tenue des bureaux de vote ont été fixés.

- **Course cycliste de la fête patronale** : au vu du coût important de cette course pour la commune, de la faible participation, du manque de bénévoles et après réflexion et échanges avec le comité des fêtes, il a été décidé de ne pas organiser la course cycliste cette année à l'occasion de la fête patronale.
- **Arrêté préfectoral du 28 mars 2022 portant déclaration d'intérêt général des travaux relatifs au plan pluri-annuel 2022-2026 de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouze portés par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR)** : l'information est faite aux conseillers municipaux de la publication de cet arrêté.
- **Cérémonie du dimanche 8 mai 2022** : après concertation des conseillers municipaux, le verre de l'amitié, annulé ces 2 dernières années en raison de la crise sanitaire, est de nouveau organisé, après la cérémonie, dans la cour derrière la mairie.
- **Point sur les travaux de voirie** :
 - La réfection de la cour de la gendarmerie est en cours
 - Des travaux de voirie – route de Curtillère – route des nids – route des Grebilles vont être réalisés, ainsi que dans le premier lotissement du Champ de la Jeanne, où la commune participe à la réfection de la voirie suite aux travaux de mise en séparatif de l'assainissement.
- **Eglise** :
 - Le maître d'œuvre a présenté son cahier des charges des travaux conservatoires et de mise en sécurité. Ces travaux sont nécessaires afin de sécuriser le bâtiment avant toute intervention de reconstruction. La consultation des entreprises pour ces premiers travaux devrait être lancée au mois de juin.